



PROJET D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Réunion Publique

Mercredi 9 Novembre 2022



ÉCLAIRAGE PUBLIC : Et si on coupait ?



Le dossier de l'indépendant du 30 octobre 2022 :

« La flambée du coût de l'énergie plombe les comptes des communes. De nombreux maires décident d'éteindre la nuit l'éclairage public par soucis d'économie. Les factures pourraient flamber de 30 à 70% »

« Il faut des mesures radicales, nous sommes dos au mur »

TOULOUGES

Face à l'incessante augmentation du coût de l'énergie, Toulouges sera plongé dans le noir. Pourquoi ? Car nous sommes dos au mur. Selon nos estimations, la facture énergétique de la ville devrait augmenter de 70% en 2023. Au dernier congrès des maires qui s'est tenu à Saillanouse, nous avons demandé à obtenir un botulicier tarifaire, comme pour les particuliers, mais pour l'instant nous n'avons aucun retour. Il faut prendre des mesures radicales avec un effet immédiat. Nous allons donc couper l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin. Toute la ville sera concernée : du centre, aux périphéries jusqu'aux lotissements.



Nicolas Barthe, maire de Toulouges. MICHEL CLIMENT

Quels effets espérez-vous sur la facture ?
L'éclairage public nous coûte 255 000€ par an. Avec l'extinction, nous allons économiser 35%. L'effet est immédiat. Nous allons donc couper l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin. Toute la ville sera concernée : du centre, aux périphéries jusqu'aux lotissements.

« Avec la technologie led, nous allons réduire la facture de 60% »

agents municipaux et aux associations un guide qui recense les bords gérés à adopter quand ils utilisent les bâtiments municipaux. Des choses simples comme éteindre complètement son écran d'ordinateur, ne pas envoyer de pièces jointes trop lourdes dans les mails, éteindre les appareils

électriques et les débrancher, adapter le chauffage à la température extérieure... Mis bout à bout, cela nous permettra aussi de faire des économies. Les illuminations de Noël seront aussi concernées. Nous les installerons en centre-ville et aux entrées de ville, mais nous supprimerons celles qui sont normalement déployées sur les avenues. Leur durée aussi sera réduite à un mois au lieu d'un mois et demi. Pour le long terme, nous avons mis en place depuis un an un plan lumière.

En quoi consiste-t-il ?

Nous avons investi un peu plus d'un million d'euros pour renouveler la totalité de l'éclairage public. Nous allons supprimer aussi les lampes énergivores. Mais aussi celles fonctionnant au mercure. Le stade de foot sera aussi concerné. Nous allons tout remplacer par de la led. Avec cette nouvelle technologie, nous pourrions gérer à distance l'ensemble des éclairages. Nous pourrions jouer sur l'intensité en l'augmentant ou la baissant. C'est un investissement mais nous allons réduire la facture de 60%. Ce n'est pas négligeable.

Diane Sabouraud

« Je ne me rends même plus compte que le village est éteint la nuit »

BAGES

A Bages, l'éclairage public est éteint depuis 2016. Les Bageés confient s'être totalement habitués à voir leur village plonger dans le noir dès minuit, sauf l'axe principal, la D612.

Couper l'éclairage public durant la nuit, les administrés de Bages n'y font, pour certains, même plus attention. La commune qui abrite quelque 4 000 âmes a fait partie, en terres catalanes, du peloton de tête en la matière. Le conseil municipal a voté le 22 mars 2016 l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire, exception faite sur l'axe principal, la route départementale 612. Depuis bientôt sept ans, Bageés et Bageènes voient leurs rues plongées dans le noir de minuit à 5 heures du matin, du 1er septembre au 31 mai et à partir d'une heure du matin le reste de l'année. À en croire les administrés rencontrés ce jeudi, aujourd'hui, le sujet n'en est plus un. Devant la boulangerie spécialisée dans les rousquilles, Marie, retraitée, confirme : « Au début, il a fallu s'habituer. On pensait surtout aux personnes âgées. On a eu peur que ça leur pose des difficultés. Mais, finalement, ce n'est pas dérangeant. Il faut dire qu'avec mon compagnon, nous ne sortons pas la nuit ».



de rentrer la voiture dans le garage mais, si c'est pour la bonne cause, on peut faire un effort sur deux mètres ».

Des riverains ont investi dans des détecteurs de présence qui éclairent leurs allées

Pour contrer cet inconvénient, Edith a investi dans un détecteur de mouvement qui éclaire l'allée de sa maison quand une voiture ou un individu s'approche. Monique, la boulangère, précise que cet outil a été adopté par les riverains. « Ils sont plusieurs à avoir installé ces détecteurs de présence pour allumer leur entrée. C'est plus pratique pour garer la voiture, on voit souvent ça dans la zone des lotissements ». Boulangère, voilà un métier qui devrait être impacté par l'extinction de l'éclairage public jusqu'à cinq heures du matin. « Non, même pas, l'allée principale restant éclairée, je ne suis pas dérangée », rétorque-t-elle.

« Je ne me sens pas en insécurité. Je trouve ça très bien »

En attendant de poster son courrier, Edith, installée il y a deux ans, confie : « Je trouve ça très bien, pour les économies. La nuit me semble un peu plus

Depuis 2020

Millas économise 15 000 euros par an

C'est en 2020 que Jacques Garsau, maire de Millas, a décidé d'éteindre l'éclairage public la nuit. De 23 heures à 5 heures du matin en hiver et d'une heure à 5 heures du matin en été, les rues sont totalement dans le noir. À l'heure de tirer le premier bilan, le maire peut témoigner d'une baisse significative de sa facture. En 2019, le coût énergétique de la Ville s'élevait à 180 000 € par an. Contre 165 000 € en 2021. Soit une réduction de 15 000 €. Une économie que le maire juge non négligeable. « D'autant plus qu'avec la conjoncture, nous avons budgétisé jusqu'à 50% d'augmentation pour le coût d'énergie de la Ville en 2023 », confie-t-il. Des économies qui permettent à Jacques Garsau d'investir dans le renouvellement de l'éclairage public. Les lampadaires seront désormais équipés de led. Une technologie plus économique et qui permet de varier l'intensité. Et donc, de baisser durant la nuit.

D. S.

**Comme toutes les communes
de France, Villelongue se pose
la question :
et si on coupait ?**





1) L'extinction de l'éclairage public :
Un enjeu économique très fort

2) Que dit la réglementation ?

3) L'enjeu de sécurité

4) La pollution lumineuse



1) L'extinction de l'éclairage public : un enjeu économique très fort

La **crise énergétique de 2022** nous oblige à **diminuer nos consommations** pour **limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie** :

- 50% d'augmentation du coût de l'électricité entre septembre 2021 et septembre 2022
- Augmentation de la facture énergétique prévue pour 2023 : jusqu'à 300%.

Particularité de notre territoire :

Depuis 2016 la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole détient la compétence voirie et éclairage public.

A compter du 1^{er} janvier 2023, restitution de la compétence voirie aux communes.

L'évolution des dépenses d'énergie devra donc être assumée directement par les communes.

Coût annuel de l'éclairage public :

2021	2022	2023	
51 000 €	60 000 €	120 000 €	sans coupure
-	-	70 000 €	avec coupure

- **Soit une économie directe et immédiate de 50 000 € si la commune coupe l'éclairage public de 23h à 6h.**

- **A plus long terme un plan lumière pour réduire notre facture énergétique en rénovant notre réseau d'éclairage public. (Opportunité de profiter d'une aide historique de l'État.)**

2) Que dit la réglementation ?

Pas d'obligation générale et absolue d'éclairer la voie publique, mais attention la décision d'éteindre ou de limiter l'éclairage doit être prise avec précaution.

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire :

« il appartient au Maire de chercher un juste équilibre entre les économies d'énergie et la sécurité au regard des circonstances locales.

Juridiquement, la procédure d'extinction se fait en deux temps :

- Une phase recommandée de concertation avec la population :
Réunion publique du 9 novembre, essai d'extinction du 19 au 25 novembre.
Retour des avis de la population par mail et cahier de doléance
- Une délibération du conseil municipal le 1^{er} décembre 2022 et un arrêté du Maire validant le principe d'extinction et les horaires de coupure.

Extinction à compter du 1^{er} janvier 2023



3) L'enjeu de sécurité

Un sentiment d'insécurité apparaît chez certaines personnes informées du projet d'extinction.

En pratique, **l'extinction n'augmente pas l'insécurité, c'est même le contraire**, comme le constatent les forces de gendarmerie et de police.

L'observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP) constate que **80% des vols et agressions ont lieu entre 8h et 18h**.



Intervention de l'Adjudant-chef Patrick VIAL de la brigade de gendarmerie de Canet en Roussillon.

Etude Kantar TNS sur une base de 505 personnes cambriolées permettant d'identifier les moments les plus propices aux cambriolages.

11% le matin entre 6 h et 11h

17% le midi entre 11h et 14h

43% l'après-midi entre 14h et 18h

16% en soirée entre 18h et 23h

5% la nuit entre 23h et 6h



- La sécurité routière n'est pas non plus impactée, car **l'absence d'éclairage incite à plus de prudence.**
- En effet l'extinction s'accompagne d'une **réduction de la vitesse des véhicules.**





Concernant la vidéoprotection :

Des **essais de batteries ont été réalisés** courant octobre.

Une **coupure entre 23h et 6h permet au système de se recharger** de manière satisfaisante.

Les caméras sont infra-rouge : la coupure permet donc le fonctionnement des caméras de surveillance.



Intervention de l'entreprise ASC chargée de l'installation et de la maintenance de notre système de vidéoprotection.



4) La pollution lumineuse

La pollution lumineuse est un **véritable problème environnemental** que l'on commence à prendre en considération : une pollution tant sur l'humain (sommeil) que sur les écosystèmes et la biodiversité.

Un **enjeu encore plus important en zone rurale** :

La plupart des animaux disposent d'une horloge interne calée sur le cycle jour/nuit. De nombreux mammifères se déplacent, se nourrissent et se reproduisent la nuit, il sont souvent désorientés par la lumière artificielle.





Proposition :
Extinction de l'éclairage public
dans l'ensemble du village
de 23h à 6h

La parole est à vous !

